

mars 2022

Quelques actualités du secteur

Loi du 21 mars 2022 visant à améliorer la protection des lanceurs d'alerte

La loi n° 2022-401 – parue le même jour que la loi organique visant à renforcer le rôle du Défenseur des droits en matière de signalement d'alerte – renforce la protection de l'anonymat ainsi que la protection juridique des lanceurs d'alerte sous forme d'une irresponsabilité civile et pénale.

S'agissant du secteur social et médico-social, d'une part elle protège des mesures de représailles le professionnel auteur de signalement de maltraitance, d'autre part elle renforce l'obligation de signalement pénal des faits de maltraitance pour les fonctionnaires et autres agents publics – quel que soit leur statut, y compris contractuel de droit public.

L'obligation de dénonciation de faits susceptibles d'être qualifiés de délictueux ou criminels ne concerne pas seulement des faits avérés, mais les révélations ou informations présentant un caractère de vraisemblance suffisant.

Loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants

Cette loi concerne non seulement les enfants et adolescents relevant de l'ASE et les structures et professionnels les accompagnant, mais aussi plus largement le secteur social et médico-social. Certaines dispositions de cette loi peuvent être citées :

- Une **évolution des modalités de prise en charge** des mineurs et jeunes majeurs confiés à l'aide sociale à l'enfance et d'accompagnement des familles – avec notamment l'interdiction de l'hébergement à l'hôtel, la fin des « sorties sèches » de l'ASE et l'accompagnement des jeunes majeurs, la recherche systématique d'un proche à qui confier l'enfant avec une subsidiarité du placement, l'évolution du statut des accueillants familiaux.
- Une **définition législative de la maltraitance** en établissement ou service social ou médico-social, permettant un vocabulaire partagé, avec une approche individuelle, collective et institutionnelle de la maltraitance. Cette dernière « *vise toute personne en situation de vulnérabilité lorsqu'un geste, une parole, une action ou un défaut d'action compromet ou porte atteinte à son développement, à ses droits, à ses besoins fondamentaux ou à sa santé et que cette atteinte intervient dans une relation de confiance, de dépendance, de soin ou d'accompagnement. Les situations de maltraitance peuvent être ponctuelles ou durables, intentionnelles ou non. Leur origine peut être individuelle, collective ou institutionnelle. Les violences et les négligences peuvent revêtir des formes multiples et associées au sein de ces situations.* »
- Le **renforcement des mesures de prévention et de protection maternelle et infantile**, dans le prolongement du rapport sur « les 1000 premiers jours », avec notamment l'expérimentation de maisons de l'enfant et de la famille.
- La **réforme de la gouvernance des instances de protection de l'enfance**.

Publiée peu avant les élections présidentielles, cette loi nécessite encore, pour être mise en œuvre, de nombreux décrets d'application, ainsi que les modalités de financement de ses mesures qui n'ont pas été budgétées dans le cadre de la loi de finances pour 2022.

« L'EHPAD de demain : quels modèles ? »

A la suite du scandale Orpéa suscité par la parution du livre les Fossoyeurs (et qui donne lieu à la publication d'un rapport IGAS – IGF), la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale a entendu début mars les conclusions des trois rapporteuses de cette mission flash. On peut en citer les principaux axes à approfondir :

- Clarification de la gouvernance publique locale des EHPAD (ARS / Conseils départementaux),
- Modification des modalités de contrôle et d'évaluation,
- Remise en cause de la gestion lucrative des EHPAD pour faire en sorte *que le grand âge ne soit plus un business*,
- Amélioration de l'organisation et l'architecture des EHPAD comme étant d'abord des lieux de vie,
- Renforcement du taux d'encadrement et de la pluridisciplinarité,
- Développement des compétences des professionnels de l'accompagnement et des directeurs
- Diminution du reste à charge pour les résidents.

Avant ce scandale, les constats de la situation des EHPAD et les préconisations étaient déjà nombreux – voir le rapport proposé en mars 2018 par les parlementaires C. Fiat et M. Iborra.

Une avancée de la réforme du dispositif d'évaluation de la qualité des ESMS ?

Cette réforme étant retardée en l'absence de cadre législatif ou réglementaire (voir notre Lettre de décembre), la Haute Autorité de Santé a malgré tout publié au mois de mars son référentiel national qualité relatif aux établissements et services du secteur social et médico-social. Ce dernier tend à proposer « un cadre national unique, homogène et commun aux plus de 40 000 établissements et services sur le territoire. »

A lire, à voir

Maladies chroniques : comment mieux les accompagner

Le hors série de la revue ASH aborde la question de l'accompagnement à domicile de personnes atteintes de maladies chroniques, en envisageant les nombreux aspects :

- l'évolution des publics concernés et de leurs attentes – les près de 13 millions de personnes touchées par une maladie invalidante souhaitent de plus en plus vivre et chez elles et poursuivre une vie familiale et professionnelle ;
- la prise en compte indispensable des proches aidants, de leur expertise, leur rôle et leurs besoins ;
- les difficultés liées au besoin d'aide à domicile – comment identifier des professionnels formés et des solutions garantissant leur qualité de vie ? Comment se sentir chez soi quand plusieurs professionnels se succèdent au cours d'une même journée ? Comment ne pas se sentir isolé ou parfois stigmatisé quand on se sent diminué ? Quelle coordination et continuité des soins ?

Pour aborder ce sujet complexe, ce numéro laisse la parole à de nombreux acteurs (personnes concernées, chercheurs, professionnels, associations ...).



L'urgence de repenser l'enfance en souffrance

Les Assises citoyennes du soin psychique, qui se sont tenues les 11 et 12 Mars 2022 à Paris, ont réuni près de 1000 personnes, usagers de la psychiatrie et de la pédopsychiatrie, familles et proches, citoyens concernés, professionnels du soin, du travail social, du travail éducatif, de l'Éducation nationale, de la justice, de la protection de l'enfance.

Un atelier portant sur l'enfance en souffrance, s'appuyant sur le recueil de nombreux témoignages, a donné lieu à la rédaction d'un communiqué adressé aux parlementaires, dénonçant d'une part les conditions d'accueil en milieu ordinaire ou spécialisé non favorables à une Ecole inclusive, d'autre part les pratiques de contention et de surmédication des enfants et adolescents. A retrouver sur le site du Printemps de la Psychiatrie :

<https://printempsdelapsychiatrie.org/category/assises-ateliers-et-leurs-suites-plenieres/4-urgence-de-repenser-lenfance-en-souffrance/>

Personne

Tourné en janvier 2022, ce film documentaire sur « les oubliés du Ségur », a été réalisé par Eva Carrette et Lorraine Reinsberger, sur une idée originale de plusieurs associations avec le soutien de Paralyse cérébrale France. Il donne la parole aux professionnels d'un établissement pour enfants et adolescents polyhandicapés, pour dénoncer un manque de reconnaissance des métiers du soin et de l'accompagnement de la grande dépendance – qui ont dû réclamer longtemps la revalorisation salariale accordée à leurs confrères du secteur hospitalier et des EHPAD. Le film s'intéresse aux professionnels d'un secteur actuellement en forte tension (difficultés de recrutement, démissions, manque de qualification ...), mais aussi aux personnes accompagnées et leurs familles qui en sont les premières victimes. <https://vimeo.com/667848512>

Vers un service public d'accueil de la petite enfance

Saisi en décembre dernier par le Premier ministre de la question du système français d'accueil du jeune enfant, le Conseil économique, social et environnemental a rendu son avis le 22 mars dernier. Le CESE fait part de son analyse des mesures à prendre pour dépasser la situation actuelle au profit d'un « service public de la petite enfance » et propose certaines pistes d'amélioration structurelles, notamment en termes d'organisation et de partage des responsabilités ainsi que d'égalité d'accès à un mode d'accueil, d'un de point de vue territorial comme financier.



Actualité de GEFCA

Projets sclérose en plaques

- **L'École de la SEP 2022** démarre ce samedi 9 avril ! Avec une séance inaugurale en visio conférence avant de renouer avec le présentiel dès le mois de mai. Notez les dates : **9 avril, 7 et 21 mai, 11 et 25 juin** (le samedi matin) et retrouvez l'ensemble du programme sur notre site <https://gefca-asso.fr/ecole-de-la-sclerose-en-plaques/>. Le lien d'inscription en ligne est toujours actif ! <https://framaforms.org/ecole-de-la-sep-2022-formulaire-dinscription-1639146032>. Merci à nos partenaires APF France Handicap, URSP des masseurs kinésithérapeutes, CPAM du Rhône et CARSAT RA (service social du Rhône), Réseau APIC, et AG2R LM pour son soutien.
- Retrouvez le dossier de présentation du projet **SEP « Santé Et Pairs »** en partenariat avec le Studio Parolox et l'APF : https://gefca-asso.fr/wp-content/uploads/2022/04/SEP_dossier_diff.pdf

Accompagnement d'un dispositif de formation « experts d'usages »

GEFCA a le plaisir d'être associé, avec Julia Boivin et Camille Gilibert, au projet de la Fédération Paralysie cérébrale France, de création d'un dispositif de formation d'experts d'usage. Ce projet, très expérimental et très participatif, est soutenu par l'AGEFIPH pour cette première année 2022. A partir d'un état des lieux de l'existant, il s'agit d'accompagner le développement des compétences de personnes porteuses de paralysie cérébrale pour intervenir dans la formation de travailleurs sociaux. Ce projet permettra notamment de contribuer à ce que ces interventions ne soient plus seulement perçues comme des « témoignages de récits de vie », mais comme une réelle expertise d'usage.

Certification Qualiopi

Dans le cadre de sa démarche qualité, et après avoir obtenu le référencement Datadock en 2019, GEFCA dispose depuis fin 2021 de la certification Qualiopi pour ses actions de formation professionnelle continue. Cette certification est la reconnaissance de la qualité du processus mis en œuvre par GEFCA et ses intervenants dans la construction et le déroulement de ses modules de formation.



Qualiopi constitue un gage supplémentaire de rigueur et de professionnalisme au profit des organismes faisant appel à GEFCA pour la co-construction des actions de développement des compétences des acteurs.

Retrouvez sur notre site la présentation de notre offre de formation, des intervenants et thèmes de prédilection des formations que nous proposons : <https://gefca-asso.fr/formation/>

Actualités partenaires

Ma vie avec la Sclérose en plaques

C'est le nom de l'application remarquable réalisée par l'Association Notre Sclérose, en collaboration avec des professionnels de santé. A travers une histoire immersive illustrée et interactive, dans l'idée d'un jeu vidéo, chaque situation donne accès à des informations fiables et des conseils pratiques sur la sclérose en plaques.

Symptômes, traitements, droits des patients, témoignages, gestion du quotidien, travail et vie de famille, grossesse et questions taboues, etc. ... « Ma vie avec la sclérose en plaques » traite de nombreuses thématiques en offrant des contenus variés et accessibles à tous : articles médicaux et sociaux, vidéos interviews de professionnels de santé, podcasts témoignages d'experts et de patients ... Pour les personnes récemment diagnostiquées et leurs proches, cette application est tout à fait complémentaire à ce que propose l'École de la SEP !

Voir notre site <https://gefca-asso.fr/ecole-de-la-sclerose-en-plaques/>